



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Président
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION DU 08 FEVRIER 2019**

Ordre du Jour

Point décisionnel :

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 08 juin 2018

Points d'information :

2 - Avancement de l'état des lieux 2019 (Annexes en versions dématérialisées)

3 - Eutrophisation des eaux littorales (Directive Cadre sur l'Eau - DCE) et marines (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin - DCSMM), présentation de l'atlas Cartographique DCE

4 - Analyse multi échelle des processus d'érosion hydrique et de transferts sédimentaires dans le bassin versant de la Canche : retour sur le projet QUASPER

BK

PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE			
Président	LENGLET Bernard		
Vice-Président	BARBIER Luc		
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais	DUJARDIN Jean Marc	Présent	
Départements / Nord	VALOIS Patrick	Excusé	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à M. RAOULT
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 10 000 hab	DETOURNAY Alain	Excusé	représenté par M. DALEUX
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FLAMENGT Georges	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	FLAJOLET André	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	MATHON Gilbert	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	OGIEZ Gérard	Excusé	Mandat à M.MATHON
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente	
Agriculture	DEL COURT Luc	Présent	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Industrie	LUCQ Chantal <i>(En cours de remplacement)</i>	Excusée	
Industrie	POULAIN Olivier	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	Présente	
Associations agréées de Protection de la Nature	TREDEZ Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE <i>Ginette</i>	Excusée	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région Picardie ou son représentant	LALANDE Michel	Excusé	
Directeur Inter-régional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	FAURIEL Oliver (M.AUBEL)	Excusé	
Directrice de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par M. MAURER Hervé
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	
DREAL NPDC, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par M. PREVOST

REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN			
Associations agréées de pêche et de pisciculture	DUBRULLE Jean-Paul	Présent	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	BLANCHARD Michel	Excusé	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	LARIVIERE Patrick	Présent	
Pêche maritime	DACHICOURT Bruno	Présent	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	DAUBERLCOUR Alain (en cours de remplacement)	Excusé	
Associations agréées de protection de la nature	COUTEAUX Clémentine	Excusée	
Associations agréées de protection de la nature	LEPAN Réne (en cours de remplacement)	Excusé	
Associations agréées de protection de la nature	MARIETTE Michel	Présent	
Associations agréées de protection de la nature	WATTEZ Céline	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présents
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
CANNEVA Guillem (en cours de remplacement) Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
RAYMOND François Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : Mme MARTIN, M. VALIN, M. DOLLET, M. COURTECUISSSE, M. EUVERTE, M. PRYGIEL, M. JOURDAN, Mme AUBERT, Mme LEROY, Mme COUSSEMENT, M. PENISSON.	Présent
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie	
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Excusé
BOCQUET Alain SAGE Scarpe Aval	Excusé
DENIS Christian SAGE de l'Audomarois	Excusé
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie	
	Présents
DETOURNAY Alain SAGE de Marque Deule	Excusé
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Excusé représenté par Mme REGNIEZ Lucile
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Excusé
LENGLET Bernard SAGE de Haute Somme – Somme Aval	Présent
PARENTY Daniel SAGE du Boulonnais	Présent et accompagné de Mme BARBET
TETARD Ghislain SAGE Canche	Représenté par Mme CHERIGIE Valérie
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont	Excusé
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER	Excusé
TRUNET Jean-Marc SAGE Authie	Présent
Divers	
	Présents
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
KARPINSKI Jean-Philippe (VACANT)	
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé
Autres Divers	
ALARY Claire (Enseignant - chercheur IMT Lille)	Présent
LEFEBVRE Alain (Chef du Laboratoire Environnement côtier & Ressources aquacoles Centre IFREMER)	Présent
PAWAR Aryendra (accompagne M.BLANCHARD)	Présent
HIEN Jean-Pierre (représentant des usagers, associations agréées de défense du consommateur, membre CB)	Présent

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA
PLANIFICATION DU 08 FÉVRIER 2019**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	REPORTÉ	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des milieux naturels et de la planification du 8 juin 2018	X			Adoption à l'unanimité

B₅

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. LENGLET ouvre la séance à 09h45.

Points décisionnels

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 08 JUIN 2018

M. LENGLET demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 08 juin 2018.

Pas de remarque

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 08 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATIONS

2 – AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX 2019

M. EUVERTE en référence au point n°2 du dossier de séance, fait la présente l'avancement de l'état des lieux 2019.

Arrivée de Monsieur RAOULT.

Remarques et débats :

Mme CHERIGIE souhaite des explications sur le classement en altération forte de la Ternoise.

M. JOURDAN explique qu'il s'agit d'un problème qui a été remonté au niveau national. Il précise que l'indicateur continuité est basé sur la densité d'ouvrages par km en référence à la base de données nationale qui ne tient toujours pas compte des informations techniques existantes sur les ouvrages.

Mme CHERIGIE souligne qu'il est important de fournir les explications à la CLE de la CANCHE, au syndicat et aux élus.

M. LENGLET demande s'il est possible d'avoir une note écrite sur le sujet.

M. JOURDAN propose de transférer le mail qui a déjà été envoyé et indique que c'est l'AFB qui pilote le sujet.

M. EUVERTE complète en indiquant que l'évaluation de l'état hydro morphologique a été effectué depuis un an sur la base d'outils nationaux (SIRAH) et également sur la base d'un travail mené durant l'été 2018 avec les DDTM et les fédérations afin d'évaluer et de s'assurer que l'évaluation est correcte. Il souligne que l'outil peut encore être amélioré.

Mme COUSEMENT (Agence de l'Eau) présente l'inventaire des substances.

Bh

M. PENISSON (Agence de l'Eau) présente les premiers résultats de l'étude relative à la récupération des coûts réalisés sur le bassin.

M. LENGLET rappelle que les SAGE sont des interlocuteurs importants. Qui permettent d'aller au plus près du citoyen et de l'usager. Il souligne qu'il constate des évolutions positives malgré l'évolution constante du thermomètre.

M. TREDEZ note l'amélioration générale au vu de l'effort engagé sur ces problématiques. Il souligne cependant que certaines dégradations ne sont pas stoppées. Il s'interroge quant à la diffusion de l'information et demande si cela est à l'échelle opérationnelle et si l'effort de l'agence est bien ciblé. Il s'interroge pour savoir si le porter à connaissance est accessible sur des objectifs précis pour les acteurs locaux. Il indique que le mot pesticide est revenu plusieurs fois lors des chapitres présentés et souligne que l'agence développe un plan spécifique pour faire reculer cette cause de dégradation. Il informe que l'atrazine a été retrouvée dans des études sur l'air. Il demande s'il est possible d'obtenir un atlas de cartes à utiliser dans des réunions publiques.

M. RAOULT souligne que le document est d'une grande richesse et rappelle que l'Europe va demander des comptes sur l'état des masses d'eau qui est un des critères fondamentaux de jugement. Il mentionne que la présentation pourrait être également réalisée en Comité de Bassin. Elle est fondamentale pour les passionnés de l'eau.

M. GALTIER rappelle le statut de ce qui a été présenté, il indique qu'il s'agit d'une étape intermédiaire sur l'élaboration de l'état des lieux en vue du SDAGE 2022 -2027. Le document complet de cet état des lieux sera évidemment présenté au Comité de Bassin de juin, avec une validation par le Comité de Bassin de la fin de l'année. Il souligne qu'il s'agit pour l'instant de documents de travail avec pour objectif d'avoir un document complet avec des textes et des cartes. Il mentionne qu'il y aura un dispositif de mise à disposition du public en ligne sous une forme plus aboutie et finalisée. Il rappelle que le SDAGE s'accompagne également d'un programme de mesures avec des actions entreprises au niveau du bassin pour répondre aux enjeux qui sont identifiés et aux problèmes de non atteinte du bon état. Il rappelle que les mesures peuvent être des politiques d'urbanisme, d'équipement et autres. Il mentionne que la prise en compte des pressions qui sont identifiées sert à adapter les interventions de l'agence de l'eau. Les choix de zonages et d'interventions sont guidés par les enseignements de cet état des lieux. Il indique que le travail se fait sur des échelles de temps de 3 à 6 ans et globalement les interventions de l'agence de l'eau sont inspirées de l'état des lieux. Il indique qu'en ce qui concerne les produits phytosanitaires la présentation avait été faite lors d'une dernière Commission Permanente Eau et Agriculture.

M. EUVERTE apporte un complément d'information en ce qui concerne les 5 masses d'eau dégradées.

M. GALTIER précise que ce travail n'a pas pour vocation de rester dans les tiroirs mais pour l'action de l'Agence et des intervenants.

M. RAOULT souligne que le graphique représentant la répartition des coûts est très intéressant mais compliqué.

Mme BARBET mentionne que les réunions organisées avec les services de l'agence ont été décidées lors d'une réunion animateurs SAGE, DREAL et Agence de l'Eau. Elle indique qu'il a été demandé aux SAGE de proposer une aide technique sur l'état des lieux. Elle rappelle qu'à l'issue des réunions il avait été convenu de réaliser des entretiens avec les animateurs de SAGE et les agents de l'Agence. Elle précise qu'en ce qui concerne l'atrazine qui avait été détectée dans l'air, celle-ci a été interdite en Europe en 2003 mais il reste le pesticide le plus utilisé au monde à l'heure actuelle et se pose la question du transfert par les masses d'air lors de tempêtes.

M. GALTIER rappelle que le Comité de Bassin du mois de décembre avait souhaité qu'il y ait une réunion avec l'ensemble des présidents de SAGE et mentionne que cette réunion aura lieu avec l'état des lieux à l'ordre du jour.

M. DOLLET confirme la préparation de cette réunion et souligne que lors d'une précédente réunion il avait été évoqué de pouvoir travailler avec les SAGE. Il indique que ce qui est présenté se situe au niveau du bassin et non à la commune ou à la collectivité. Il précise qu'il n'y a pas eu de courrier d'interpellation auprès des présidents de CLE. Le travail a été proposé au niveau des animateurs SAGE.

M. PENISSON apporte des précisions quant à la récupération des coûts. Il indique qu'il s'agit de voir si la société humaine compense le dommage qu'elle cause à l'environnement. Le dommage est compensé pour le petit cycle mais pas pour le grand cycle de l'eau.

M. BARBIER adhère à la proposition d'avoir un atlas cartographique. Il souligne qu'il est important de connaître la position du thermomètre pour pouvoir déterminer les évolutions. Il rappelle que l'enjeu est de garantir une eau de qualité à celui qui va la consommer. Il souligne qu'il est important de regarder de quelle manière sont traduits les indicateurs pour rassurer sans mentir le consommateur. Il indique que le Nord Pas de Calais consomme encore beaucoup de produits phytosanitaires.

M. LENGLET rappelle que les SAGE sont des outils indispensables qui méritent d'être reconsidérés sur l'ensemble du territoire. Il mentionne que les actions ont besoin d'être reconnues par les usagers, par le citoyen. Il indique qu'il serait intéressant d'organiser des rencontres de territoires.

M. DELCOURT apprécie le travail de qualité et informe qu'il s'agit d'études dont la Chambre d'Agriculture a besoin pour accompagner les agriculteurs. Il mentionne que la toxicité de chaque matière active est oubliée, qu'on se focalise sur des matières actives moins présentes mais plus toxiques. Il souhaite connaître la provenance des chiffres.

M. EUVERTE indique que les chiffres sont issus de la BNVD (Banque Nationale de Vente de produits phytosanitaires).

M. DELCOURT précise que les chiffres ne reflètent pas les efforts qui sont faits en termes d'évolution d'utilisation de matériels.

M. EUVERTE précise que c'est le ratio national qui est utilisé.

3 – Eutrophisation des eaux littorales (Directive Cadre sur l'Eau – DCE) et marines (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin – DCSMM), présentation de l'atlas Cartographique DCE

M. LEFEBVRE de l'IFREMER en référence au point n°3 du dossier de séance, fait la présentation de l'eutrophisation des eaux littorales, ainsi que de l'atlas cartographique DCE.

Remarques et Débats :

M. MONTASSINE remercie l'IFREMER d'avoir retranscrit les attentes du milieu marin. Il présente l'évolution bonne ou mauvaise de certaines espèces. Il rappelle qu'il ne faut pas « accuser » le monde de la pêche des dégradations constatées. Les pêcheurs ont plutôt subi ces dégradations.

M. MARIETTE demande qu'elles seront les conséquences d'une concentration trop importante en phosphore et quid du réchauffement climatique ?

M. LEFEBVRE indique que le volet changements globaux est pris de plus en plus au sérieux dans OSPAR dans la DCSMM. Il souligne qu'il ne sert à rien d'essayer de distinguer les effets des changements climatiques par rapport aux effets d'une station d'épuration par exemple s'il n'y a pas assez de recul. Il souligne que récemment il est possible d'avoir des séries de données assez longues pour que statistiquement il soit possible de donner des messages clairs sur le changement climatique et pouvoir conclure qu'il se passe tel ou tel phénomène au niveau de l'eutrophisation.

M. TREDEZ indique qu'il manque dans le rapport un paragraphe sur les effets sur l'Homme. Il rappelle qu'il manque également une vulgarisation des données et des cartes pour le grand public. Il s'interroge également du partage des données venant de la Grande Bretagne suite à l'évolution de leur statut politique.

M. LEFEBVRE ajoute que l'évolution de l'atlas cartographique va tenir compte de l'accessibilité au grand public et afficher des liens dans le but de cette vulgarisation et d'une implication de tous dans cette gestion de l'environnement. Il rappelle que certaines données scientifiques ne permettent pas d'aller au-delà d'un certain seuil de vulgarisation. Il souligne qu'il n'a pas connaissance de l'évolution du traitement des données en Grande Bretagne pour l'avenir et évoque l'utilisation d'images satellites. Pour ce qui concerne la santé humaine, il indique qu'il y a des travaux dédiés et que les études écosystémiques englobent l'Homme.

Mme BAZIN demande si l'IFREMER communique avec le monde de l'enseignement.

M. LEFEBVRE précise qu'il y a eu dernièrement un partenariat avec le rectorat et le centre Nausicàa avec des journées dédiées où un certain nombre d'enseignants de SVT sont venus en formation avec des sensibilisations à cette logique terre/mer/pollution.

Mme BAZIN demande de ne pas mettre de côté le rectorat d'Amiens.

M. LENGET remercie l'IFREMER et souligne la qualité de l'intervention.

4 – ANALYSE MULTI ECHELLE DES PROCESSUS D'EROSION HYDRIQUE ET DE TRANSFERTS SEDIMENTAIRES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA CANCHE : RETOUR SUR LE PROJET QUASPER

Mme ALARY de l'IMT de Lille en référence au point n°4 du dossier de séance fait la présentation de l'analyse multi échelle des processus d'érosion hydrique et de transfert sédimentaires dans le bassin versant de la Canche.

Remarques et Débats :

Mme CHERIGIE souligne l'intérêt du programme et son efficacité. Elle mentionne que le travail sur les sédiments peut ensuite être appliqué à tout le territoire.

Mme BARBET indique qu'il s'agit d'un outil très utile pour comprendre les phénomènes érosifs qu'il peut y avoir sur les différents territoires de SAGE. Elle souligne que ce programme pourrait permettre de mesurer l'efficacité des aménagements. Elle rappelle que l'érosion et le ruissellement sont les parents pauvres de la GEMAPI. Elle souhaite savoir quelles sont les limites du modèle et quel est le pourcentage d'erreur.

Mme ALLARY répond qu'elle ne dispose de pourcentage et précise qu'il s'agit de modèles où seront injectées des données. Elle indique que l'objectif est de travailler avec des données extrêmement précises. Elle indique qu'une fois le modèle bien ajusté, il est utilisable dans des milieux similaires.

Mme LEVEUGLE demande si des modifications de pratiques agricoles sont envisagées autres que les fascines et plantations hivernales.

Mme ALARY indique que le plan mis en place date de près de 4 ans et mentionne que lors de ces quatre années, la réflexion a évolué avec des volontés de tester de nouvelles pratiques.

M. TREDEZ remarque qu'il faut passer du savoir au faire.

Mme BARBET tient à faire le lien entre l'érosion des sols en milieu agricole et l'érosion des berges dans le SAGE du Boulonnais. Elle rappelle qu'il est très utile de continuer à financer les opérations d'entretien de restauration des cours d'eau au-delà des pratiques agricoles.

M. RAOULT félicite le travail rendu et la qualité des exposés. Il s'interroge quant aux critères pour recevoir des aides de l'Agence de l'Eau pour les problèmes d'érosion.

M. JOURDAN rappelle que le cadre de l'érosion des sols n'est pas dans GEMAPI. Il précise qu'en ce qui concerne le financement des travaux, l'Agence demande une étude hydraulique qui justifie des enjeux au préalable de tout investissement. Il mentionne qu'il peut y avoir deux échelles d'interventions, l'échelle d'un bassin versant de 1000 km² ou l'échelle d'un bassin versant d'1 km². Il mentionne que la démarche s'adapte en termes de terrains et d'investissements. Il mentionne cependant qu'il ne s'agit pas d'une approche de solidarité territoriale à l'échelle de l'intercommunalité. Il s'agit d'une approche de résolution de problèmes locaux à une échelle communale qui n'est pas l'échelle de bassin versant qui est visée prioritairement.

M. BARBIER souligne la qualité des exposés. Il apprécie la grande rigueur de la présentation qui vient d'être faite. Il souligne qu'il faut être vigilant sur la pérennité des actions car le travail sur l'eau demandé est toujours long.

M. LENGLET souligne le besoin d'efficacité sur les territoires et de crédibilité par rapport aux actions.

M. LENGLET remercie les membres de la Commission et clôt la séance à 12h46.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION**

Bernard LENGLET

**LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE**

Bertrand GALTIER